

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 120 (2012)

Artikel: Sociétés littéraires et Journal helvétique (1732-1782) : un échange de bons procédés
Autor: Huguenin, Séverine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Séverine Huguenin

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET *JOURNAL HELVÉTIQUE* (1732-1782) : UN ÉCHANGE DE BONS PROCÉDÉS

Vecteur de l'actualité politique et littéraire de son temps mais aussi témoin, sinon acteur, de l'activité intellectuelle de Suisse francophone, le *Mercure suisse* est une source capitale pour qui s'intéresse aux milieux savants et lettrés tout au long du XVIII^e siècle¹. Le *Journal helvétique* – c'est ainsi que la partie littéraire du périodique se nommera – accueillait en effet différents contenus allant d'articles scientifiques, littéraires ou politiques aux comptes rendus d'ouvrages, poèmes et autres jeux littéraires. Parmi ce vaste corpus se trouvent plusieurs lettres émanant de lecteurs qui, pour certaines, sont relatives à l'activité de sociétés littéraires. Ces correspondants envoient alors aux éditeurs du journal divers textes présentés auparavant au sein de leur société. Certains proposent également, en introduction, un bref descriptif de l'organisation et des objectifs poursuivis.

L'activité de telles sociétés en Suisse, qu'elles soient « littéraires », « savantes », ou encore « de lecture », a déjà fait l'objet d'études ponctuelles ou de plus grande envergure². Se situant dans le prolongement du mouvement académique en Europe, les sociétés savantes ou scientifiques sont les premières à se développer en Suisse dès le XVII^e siècle. Elles connaîtront leur essor surtout au XVIII^e siècle, période propice à l'épanouissement de nombreuses autres formes de sociabilité, telles que les salons, les sociétés à visées philanthropiques ou encore les loges maçonniques. La dénomination « société littéraire » pouvait regrouper différentes pratiques. Si celle étudiée par Patrick

1 Alain Cernuschi, « Lettres et belles-lettres dans les métamorphoses du *Journal helvétique* (1732-1782) : quelques sondages », in *Annales Benjamin Constant*, N° 18-19, 1996, p. 118.

2 Emil Erne, *Die schweizerischen Sozietäten, Lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz*, Zurich: Chronos, 1988; *Sociétés et cabinets de lecture entre Lumières et Romantisme*, Actes du colloque organisé par la Société de lecture, le 20 novembre 1993, Genève: Société de lecture, 1995; Jean-Daniel Candaux, « Les « sociétés de pensées » du Pays de Vaud (1760-1790) : un bref état de la question », in *Annales Benjamin Constant*, N° 14, 1993, pp. 63-73; Patrick Pitteloud, *Une société de lecture bien discrète à Genève au XVIII^e siècle: la « société littéraire »*, 1750-1792, Mémoire de licence, Université de Genève, 1979.

Pitteloud, active à Genève entre 1750 et 1792, se rapproche plus d'une société de lecture dont l'objectif premier est pour ses membres l'accès aux périodiques et aux livres nouveaux à moindre frais, d'autres sociétés de lectures ou cabinets littéraires tenaient tout autant de l'assemblée savante, voire académique³. Cette contribution a pour objectif d'apporter un éclairage sur la rencontre de ces deux lieux de production intellectuelle que sont le *Journal helvétique* et les sociétés littéraires, en s'appuyant notamment sur les traces qu'elles ont laissées au sein du périodique mais aussi, dans le cas de la *Société du Comte de la Lippe*, sur les procès-verbaux manuscrits de ses assemblées.

Pour rappel, le *Mercur suisse* fut le plus important organe de presse en Suisse francophone au XVIII^e siècle et bénéficia d'une longévité exceptionnelle puisqu'il traversa la majeure partie du siècle en étant publié quasiment sans interruption de 1732 à 1782. Créé à l'initiative du savant huguenot Louis Bourguet sous la dénomination *Mercur suisse ou Recueil de nouvelles historiques, politiques, littéraires et curieuses*, il subira plusieurs mutations structurelles et sortira des presses neuchâtoises sous divers titres. Dès 1738, par exemple, le journal se scinde en deux publications distinctes : le *Journal helvétique* regroupant les articles scientifiques et littéraires et le *Mercur suisse* proprement dit, conservant les nouvelles politiques et historiques.

Ce périodique réunissait nombre de contributeurs suisses et étrangers parmi lesquels Jean-Jacques Rousseau, Voltaire ou encore le philosophe lausannois Jean-Pierre de Crousaz⁴. Au-delà de ces correspondants célèbres, ses livraisons accueillait surtout des productions helvétiques, voire locales, se faisant alors l'écho de l'appel lancé dès les premiers numéros par les éditeurs aux savants et littérateurs de Suisse⁵. En cela le journal est un véritable « médiateur culturel »⁶ qui, s'il suscite la production de textes originaux et génère même parfois des débats scientifiques de premier ordre, se fait aussi le miroir de l'actualité intellectuelle helvétique et européenne que cela soit par l'intermédiaire des nombreux comptes rendus d'ouvrages étrangers qu'il publie ou encore en diffusant les travaux issus de sociétés littéraires de Suisse francophone.

3 Patrick Pitteloud, *Une société de lecture...*, *op. cit.*, p. 9 et Roger Chartier, « Sociétés de lecture et cabinets de lecture en Europe au XVIII^e siècle. Essai de typologie », in *Sociétés et cabinets de lecture...*, *op. cit.*, p. 50.

4 Jean-Daniel Candaux, « Mercur suisse » et « Journal helvétique », in Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris : Universitas, 1991, notices 743 et 950.

5 Cf. « Préface », in *Mercur suisse ou Recueil de Nouvelles Historiques, Politiques, Litteraires & Curieuses*, Neuchâtel, décembre 1732. Par commodité, nous adopterons l'abréviation *MS* pour les références au *Mercur suisse* et *JH*, pour celles relatives aux articles publiés dans le *Journal helvétique*.

6 Le terme est celui d'Alain Cernuschi. Cf. Alain Cernuschi, *Lettres et belles-lettres...*, *op. cit.*, p. 117.

Un premier sondage a permis de dénombrer plus d'une dizaine de lettres provenant de sociétés littéraires publiées au sein de ce journal entre 1735 et 1760, avec cependant une plus forte concentration de parutions dans les années 1730. Parmi les lieux d'émission, mentionnons une contribution veveysanne et une autre lausannoise, celle de la *Société du Comte de la Lippe*⁷. Cependant la palme revient à la cité de Calvin, la majorité des lettres étant envoyées par différentes sociétés genevoises. La première d'entre elles, formée à Genève dans les années 1730, compte parmi ses membres le docteur Jacques Bardin, qui fait parvenir aux éditeurs du *Mercure suisse*, en avril 1735, un petit poème composé en l'honneur de cette société⁸. L'année suivante c'est une « Question sur l'humilité » qui sera publiée, l'auteur de cette lettre précisant qu'il s'est engagé à « rendre raison, de tems en tems, de ce qui se passe dans une de nos Societez »⁹. Dans les faits, tel paraît bien être le cas puisque l'on compte encore trois articles supplémentaires – respectivement un « Discours sur la dispute », un « Discours sur le désir de l'immortalité » et un essai sur la pauvreté dans l'Évangile – attribués à cette société entre 1736 et 1737¹⁰.

Dans le même esprit, en janvier 1737, un autre lecteur envoie de Genève un « Examen concernant la découverte des arts, & des inventions les plus utiles », essai qui occupa et divisa alors cette assemblée, afin de « s'aquiter du petit tribut qu'elle [la société] paie de tems en tems à vôtre Journal »¹¹. Mais ce qui semble encore plus significatif dans le cas présent, c'est qu'après avoir rendu compte des positions des différents intervenants, il appela les éditeurs et les lecteurs à prendre part au débat initié dans leur séance en concluant ainsi: « Voilà à peu près, ce que l'on dit, dans nôtre Conférence, en faveur de l'un & de l'autre de ces deux sentimens. Le Procès peut passer pour instruit. C'est présentement à vous & à vos Lecteurs à prononcer »¹².

Si il est question ici de porter la discussion au-delà de son cadre initial, la société, voire d'inviter le public au débat, l'inverse est aussi vrai. Le secrétaire d'une autre société littéraire genevoise, dans la livraison de février 1736, transmet pour publication

7 « Dissertation, prononcée à Vevai, sur le but d'une Société de Gens de Lettres », *JH*, décembre 1744, pp. 576-581.

8 Emil Erne, *Die schweizerischen Sozietäten...*, *op. cit.*, p. 323 et « Autre lettre écrite de Genève aux Éditeurs du *Mercure suisse*, à l'occasion d'une Société Littéraire formée dans cette Ville », *MS*, avril 1735, pp. 100-103.

9 *MS*, juin 1736, p. 33.

10 *MS*, mars 1736, pp. 33-48, *MS*, avril 1736, pp. 33-42 et « Si la Morale de l'Évangile n'a rien d'outré sur le Chapitre des Richesses », *MS*, décembre 1737, pp. 33-62. Sur cette attribution, voir Emil Erne, *Die schweizerischen Sozietäten...*, *op. cit.*, p. 323.

11 *MS*, janvier 1737, pp. 49-50.

12 *Ibid.*, p. 72.

le fruit d'une séance ayant pour objet «l'Amour de la Patrie». Il justifie en partie sa démarche en ces termes: «Nous avons vû dans vôtre *Mercur* plusieurs bonnes *disser-tations* sur cette vertu. Le morceau que je vous envoïe, pourra être regardé comme une suite de ce que vous avez déjà donné au public là-dessus»¹³. La réaction des éditeurs ne se fera pas attendre car ils publieront à la suite de cette lettre, lui réservant d'ailleurs un accueil très positif, quelques arguments venant étayer leurs conclusions tout en invitant ce cénacle à continuer de leur transmettre ses productions¹⁴. Enfin, le même secrétaire précise encore pourquoi il souhaite voir ce discours inséré dans les pages du *Mercur suisse*:

«Nos *Messieurs* ne voulant pas que tout ce qui s'étoit dit fut perdu, m'ont chargé de le recueillir. Ensuite la lecture aïant été faite, la plûpart, ont insinué qu'ils en voudroient une Copie. Ce dernier Article est le plus difficile, Me trouvant un peu embarrassé à fournir ce qu'on me demande, je me suis avisé d'un expédient, dont je vous fais confiance. C'est de vous prier, *Messieurs*, d'insérer dans vôtre *Mercur*, la *Recapitulation* dont j'avois été chargé. Presque tous nos *Messieurs* achètent vôtre Journal; & ils y trouveront ce qu'ils souhaitent. C'est là une petite ruse de Guerre, dont je vous prie de vouloir bien être de moitié.»¹⁵

Un premier constat s'impose. D'une part, les pages du périodique accueillent à plus d'une reprise la prose, et même les vers, de certains cercles littéraires. D'autre part, cet échange est encouragé, dans ce dernier cas, par les éditeurs qui se réjouissent de telles pièces. Les correspondants, eux, y trouvent l'occasion de rendre compte de leurs activités au sein de ces sociétés, voire d'engager un dialogue sur les questions qui y sont examinées. Le dernier extrait permet en outre d'avancer que, si dans l'ensemble de ces assemblées le journal devait être lu, et probablement commenté, dans l'une d'entre elles il fait encore office de tribune pour un compte-rendu de séance.

Par ailleurs, la forme même qu'adoptent ces publications est intéressante. Si certaines lettres comportent uniquement l'essai ou le discours avec une brève indication de type «lu dans une société littéraire», d'autres proposent, en sus du texte principal, un aperçu des échanges qui eurent lieu au sein de l'assemblée. En cela ces dernières reflètent la structure et les avantages de ces cercles lettrés, tels qu'ils nous sont présentés dans le *Journal helvétique*. Le secrétaire qui envoie la dissertation sur l'amour de la patrie, par exemple, offre des précisions quant au déroulement des rencontres hebdomadaires:

¹³ «Lettre aux Éditeurs du *Mercur suisse*. Sur les Societez Littéraires [suivie de] Réponse à une Objection sur l'Amour de la Patrie», *MS*, février 1736, p. 38.

¹⁴ *Ibid.*, p. 51 et p. 53.

¹⁵ *Ibid.*, p. 36.

« Dès que nôtre Assemblée est formée, on prend le *Café*. On s'occupe ordinairement une demi heure de Nouvelles *Politiques & Littéraires*, ou même de tout ce qui se présente, suivant que le hazard l'amène. On vient ensuite à quelque chose de plus solide & de plus suivi. On met sur le tapis quelque Question, dont on est convenu huit jours auparavant, & chacun dit tour à tour son avis. [...] Quand chacun a parlé à son tour, l'usage est parmi nous, que s'il y a du tems, on a encore la liberté de faire quelques Réflexions détachées, pour confirmer & éclaircir ce qui a été dit, ou quelquefois aussi, pour le contredire. »¹⁶

Les sujets qui offraient matière à réflexion à cette compagnie étaient assez diversifiés et pouvaient toucher, en sus de l'actualité littéraire et politique, à la religion, à la morale, au droit naturel et à la politique. Dans d'autres sociétés littéraires, la poésie, la lecture de « petits ouvrages »¹⁷, mais aussi des conversations plus légères, n'étaient pas exclus.

Les hommes qui composaient ces cercles appartenaient généralement à l'élite politique et intellectuelle de leur ville. Si l'on se penche sur la composition de celle présentée en février 1736, on dénombre des ecclésiastiques, des théologiens, des officiers, des jurisconsultes, des philosophes ou encore des mathématiciens¹⁸. Même constat dans le cercle de Jacques Bardin, qui recevait également des médecins, des botanistes ou des négociants¹⁹. Aux acteurs locaux s'ajoutaient parfois des étrangers de haut rang de passage en Suisse. L'exemple fournit par le secrétaire genevois est parlant, puisqu'il indique que le prince Frédéric II de Hesse-Cassel et le comte de Saxe, ayant « fait l'honneur à nôtre Ville, depuis une année ou deux de la choisir pour y venir achever leurs études »²⁰, participent aux assemblées de cette société. Cela n'a rien de surprenant si l'on considère les bénéfices que les sociétés littéraires devaient apporter tant aux hommes de lettres qu'aux jeunes gens encore en formation.

De manière générale, les correspondants s'accordent en effet à louer l'étude en société par rapport au travail solitaire. Le docteur Bardin indique que ces conférences « soutiennent l'attention sans la fatiguer » et « existent une louable émulation, si nécessaire pour le progrès des Arts & des Sciences »²¹. De même, elles offrent la possibilité au savant de se former « des idées complètes des choses »²² en soumettant le résultat de

¹⁶ *Ibid.*, p. 37 et p. 49.

¹⁷ *MS*, avril 1735, pp. 100-101.

¹⁸ *MS*, février 1736, p. 37.

¹⁹ Emil Erne, *Die schweizerischen Sozietäten...*, *op. cit.*, p. 322.

²⁰ *MS*, février 1736, p. 36.

²¹ *MS*, avril 1735, p. 102.

²² *MS*, février 1736, p. 35.

ses méditations à ses pairs, d'être amené par la conversation à se corriger et à élargir le champ de ses réflexions. Enfin, ces réunions favorisent l'expression en public car, dit le secrétaire: «Ce n'est pas assez de bien penser, il faut encore savoir s'exprimer. Et l'on gagne beaucoup de ce côté-là dans ces *Sociétés littéraires*. Cet avantage est sur tout pour de jeunes gens, qui n'ont pas encore la facilité de s'énoncer sur le champ, avec quelque exactitude.»²³

Quelques années plus tard, des arguments similaires se retrouvent sous la plume d'un anonyme communiquant alors aux éditeurs un «*Essai sur l'égalité des homes*» issu, cette fois-ci, d'une société littéraire lausannoise, la *Société du Comte de la Lippe*²⁴. À la différence des lettres étudiées jusqu'à présent, cette dernière ne semble pas écrite par un membre de la société. En conséquence, l'introduction qu'il fait de l'essai ne comporte pas de données relatives à son organisation, comme les sujets abordés, l'agencement des séances ou encore leur périodicité. Heureusement, les informations relatives à cette société ne font pas défaut, contrairement à d'autres, évoquées précédemment, dont nous n'avons trace de l'existence que par l'intermédiaire du *Journal helvétique*²⁵. Ce cénacle lausannois formé dans les années 1740 réunissait, autour d'un jeune comte allemand, magistrats et intellectuels du lieu. Les procès-verbaux de ses assemblées, les *Extraits des Conférences de Monsieur le Comte de la Lippe*, sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne²⁶. Ce manuscrit de plus de huit cents pages apporte des renseignements sur la structure des réunions, les objectifs que l'on s'est fixés et sur les sujets traités lors des assemblées. De même plusieurs sources relatives au séjour lausannois de cet aristocrate, ainsi que la correspondance de certains membres de la société, offrent des informations complémentaires permettant de définir plus précisément le contexte qui préside à sa création²⁷.

Le comte Simon-Auguste de la Lippe est l'héritier, dès 1734, d'un des plus petits états territoriaux du Saint-Empire romain germanique, le comté calviniste de Lippe-Detmold situé en Westphalie²⁸. Avant sa majorité et son accession à la régence qui aura lieu en

23 *Idem*.

24 «Lettre aux éditeurs», *JH*, juillet 1743, pp. 1-20.

25 Emil Erne, *Die schweizerischen Sozietäten...*, *op. cit.*, pp. 322-323.

26 *Extraits des Conférences de la Société de M. le Comte de la Lippe* (ci-après *SCL*), Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, cote BCUL IS 1386/1-2. Un second exemplaire est conservé à la *Lippische Landesbibliothek* de Detmold.

27 Notamment les documents conservés aux *Landesarchiv Nordrhein-Westfalen, Staatsarchiv und Personenarchiv* (ci-après *StA*) de Detmold, ville d'origine du comte de la Lippe. Voir l'inventaire présent dans Séverine Huguenin, *Le séjour lausannois du comte de la Lippe (1737-1747)*, Mémoire de master, Université de Lausanne, 2010.

1747, le jeune homme fut envoyé en Suisse afin de parfaire son éducation. Envisager la formation du futur souverain à l'étranger, précisément en Suisse francophone, répondait alors à plusieurs préoccupations parmi lesquelles le souci de lui procurer une éducation adéquate en pays de religion réformée, de l'initier à la langue française, mais aussi de l'éloigner de la cour de Detmold, dont l'influence était jugée néfaste. Il faut préciser que la gestion, notamment financière, du comté semble avoir été problématique dans les années qui ont précédé son arrivée au pouvoir, ce qui eut pour conséquence un fort affaiblissement de la situation économique du petit état ainsi que sa fragmentation partielle. Son accession à la régence marquera alors le début d'une ère positive dans l'histoire du comté tant sur le plan économique que social²⁹.

Le comte de la Lippe séjourna à Lausanne, accompagné de son gouverneur Charles de la Pottrie, entre décembre 1737 et juin 1747. C'est dans le cadre de ce séjour sur les bords du Léman et sous l'impulsion de ce gouverneur que se tiendront les séances de la Société du Comte de la Lippe. Charles Duval de la Pottrie, issu d'une famille protestante réfugiée au Danemark et lieutenant colonel d'infanterie au service danois à la cour de Nassau-Weilburg, est en effet sans conteste la pierre angulaire de la sociabilité lausannoise du jeune homme. Chargé de part sa fonction de l'éducation mais aussi de l'organisation pratique et des aspects financiers du séjour, il s'intégrera rapidement à la bonne société lausannoise en épousant en 1740 Françoise Suzanne Seigneux, fille du bourgmestre Jean Samuel Seigneux³⁰. Il aura en outre le rare privilège de recevoir gratuitement la bourgeoisie de Lausanne en 1740. Ce lien de parenté avec une famille en

28 (Note de la p. 320.) Pour plus d'informations sur le comté et le règne de Simon Auguste de la Lippe, cf. Detlev Hellfaier, «Simon August ein aufgeklärter Landesherr in Lippe», in *Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, N° 2, 1989, pp. 44-53 et Gerhard Barkemeier, «Zum 200. Todestag des Grafen Simon August zur Lippe am 1. Mai 1981», in *Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, N° 75, 1982, pp. 140-142.

29 Cf. Neithard Blust, «Politik und Gesellschaft in Lippe zwischen 1750 und 1820», in Johannes Arndt, Peter Nitschke (éd.), *Kontinuität und Umbruch in Lippe. Sozialpolitische Verhältnisse zwischen Aufklärung und Restauration: 1750-1820*, Detmold: Lippische Studien, Forschungsreihe des Landesverbandes Lippe, 1994, pp. 1-23 et Berbeli Schiefer, «Das lippische Schulwesen unter der Regierung Graf Simon Augusts (1734-1782)», in *Lippische Mitteilungen aus Geschichte und Landeskunde*, N° 34, 1965, pp. 131-138.

30 Concernant les données biographiques relatives aux membres de la société, nous citons, ici et une fois pour toutes, les deux études de référence à savoir: Ernest Lugin, «La médaille de Simon-Auguste de Lippe et la Société littéraire fondée par ce prince à Lausanne en 1742», in *Revue suisse de numismatique*, N° 17, 1911, pp. 255-268 ainsi que *La Société du comte de la Lippe: Recherches biographiques et bibliographiques*, Université de Lausanne, Section d'histoire, mai 2009. Ce travail prosopographique, fait par Tamara Garlet, a été mené en vue de préparer le colloque international *L'Europe en province: La Société du Comte de Lippe*, tenu à l'Université de Lausanne, les 25 et 26 juin 2009. Cependant nous indiquerons, le cas échéant, les titres pouvant apporter des informations complémentaires.

vue, tout comme le privilège que la ville de Lausanne lui accorde, soulignent son intégration au sein de l'élite lausannoise.

Le second personnage clé dans cette entreprise est le pasteur lausannois Daniel Pavillard, à qui incombe l'instruction de Simon-Auguste de la Lippe. Appartenant à la petite bourgeoisie, il accueillait des pensionnaires dont, quelques années plus tard, l'historien anglais Edward Gibbon. Il fut actif au sein de l'Académie de Lausanne en y occupant plusieurs postes, dont celui de recteur entre 1766-1769. Précepteur du comte de la Lippe dès 1737, il est aussi le secrétaire perpétuel de la société et auteur des *Extraits des Conférences de Monsieur le Comte de la Lippe*³¹. Ceux-ci couvrent la période allant de la première assemblée, le 17 novembre 1742, jusqu'au 6 février 1745. Les séances se maintinrent cependant au-delà de l'hiver 1745, vraisemblablement jusqu'au départ du jeune homme, en juin 1747³². La société se réunissait chaque samedi chez le comte de la Lippe, hormis quelques pauses estivales ou automnales³³. L'assemblée était composée du comte, de son gouverneur, de Daniel Pavillard et des membres de la société.

Tous comme à Genève, ces derniers appartenaient à l'élite politique et intellectuelle locale. Parmi les magistrats présents, il faut signaler plusieurs membres de la famille Seigneux, à savoir: le bourgmestre Jean-Samuel Seigneux, l'assesseur baillival François Seigneux et son frère, alors boursier de la ville, Gabriel Seigneux de Correvon. Le conseiller Antoine Polier de Saint Germain, futur bourgmestre de la ville dès 1766, complète le tableau. Le milieu académique n'est pas en reste: on note la présence de, Georges II – Pierre – Polier de Bottens, professeur d'hébreu et de catéchèse et Recteur de l'Académie, de Jean-François D'Apples, professeur de grec et de morale, et enfin de Charles-Guillaume Loys de Bochat, qui joint à la charge de professeur de droit et d'histoire celle de lieutenant baillival dès 1740³⁴.

L'organisation de cette société littéraire se dévoile au travers des statuts adoptés lors de la première séance et par l'agencement même de ses procès-verbaux³⁵. La matière abordée pouvait être une question jugée intéressante ou la lecture d'un ouvrage, tous

31 *SCL*, Ass. II, t. 1, p. 5. La page de titre du manuscrit conservé à Detmold stipule que ce second recueil est aussi de sa main. Cf. Detlev Hellfaier, *Simon Auguste ein aufgeklärter...*, *op. cit.*, p. 47.

32 Lettre de Simon Auguste de la Lippe à Gabriel Seigneux de Correvon, mars 1775 (*StA* L7A sect. XVE Nr. 2, f. 114).

33 *SCL*, Ass. I, t. 1, p. 2. Sur les interruptions saisonnières, cf. *SCL*, Ass. XXI et XXIX.

34 Cf. Philippe Meylan, *Jean Barbeyrac (1674-1744) et les débuts de l'enseignement du droit dans l'ancienne Académie de Lausanne*, Lausanne: F. Rouge & C^{ie}, pp. 159-171 et Henri Perrochon, «Un savant d'autrefois: Ch.-G. Loys de Bochat, 1695-1754», in *RHV*, N° 49, 1941, pp. 29-33.

35 Cf. *SCL*, Ass. I, t. 1, pp. 2-4.

deux devant être annoncés une semaine à l'avance afin que les intervenants aient le temps de s'y préparer. La désignation des membres chargés de présenter successivement un discours sur le sujet défini se fit par un unique tirage au sort, le jour même de l'établissement de ce règlement. Enfin, la prise de parole est précisément codifiée. Dans la pratique, cette structure paraît être généralement respectée. Les *Extraits*, reflétant le déroulement des séances, s'ouvre, pour chacune d'entre elles, par le numéro de l'assemblée, sa date et la liste des membres présents ce jour-là. Puis, vient le *Discours de Monsieur le Comte*, dans lequel il résume la séance précédente tout en s'adressant successivement à chacun des intervenants pour lui indiquer ce qu'il a retenu de son intervention³⁶. Suite à cela, la réunion se poursuit par la présentation, faite par l'orateur principal, de la matière choisie la semaine précédente. La fin de la rencontre est dédiée à la discussion et est structurée par l'intervention des autres membres, qui prennent à tour de rôle la parole. Quant à l'objet de leur réflexion, les statuts précisent que toutes «les questions au choix de Monsieur le Comte, ne rouleront que sur quelque point de Religion, de Morale, de politique, de Droit naturel & civil, d'Histoire & de Littérature, qu'il lui importera de connoître, pour remplir les différens devoirs auxquels il est apellé comme homme, comme Chrétien & comme Souverain»³⁷. Dans les faits, les sujets choisis entrent, pour certaines séances, directement dans cette perspective, telles les conférences ayant pour titre «Des avantages de la Religion pour un Prince»³⁸ ou encore «Sur l'utilité de l'Histoire pour un Souverain»³⁹. Mais ils pouvaient aussi, tout en étant utiles au comte, avoir une portée plus générale lorsque l'on traitait, par exemple, de morale en s'interrogeant sur la «véritable grandeur»⁴⁰ ou de politique en s'exprimant sur «la guerre juste»⁴¹ ou sur la «balance des pouvoirs en Europe»⁴².

Le prologue des *Extraits* mérite toute notre attention, car il résume les intentions des fondateurs tout en déployant des arguments déjà évoqués par les sociétés littéraires précédentes :

«Les Sociétés de personnes choisies, ou l'on se propose de s'entretenir sur quelque sujet important sont un des moïens les plus propres qu'on puisse emploïer pour former l'esprit d'un jeune homme. Ces conversations lui donneront des idées nettes et étendues

36 Le premier discours du comte prend place lors de la troisième assemblée, cf. *SCL*, Ass. III, t. 1, p. 13.

37 *SCL*, Ass. I, t. 1, p. 3.

38 *SCL*, Ass. IV et XXIII, t. 1.

39 *SCL*, Ass. X, t. 1.

40 *SCL*, Ass. IX et XII, t. 1.

41 *SCL*, Ass. XXX, t. 1.

42 *SCL*, Ass. VIII, t. 1.

d'un grand nombre de sujets, et le mettront en état de saisir ce qu'il y a d'essentiel sur chaque question. Il y prendra de la pénétration & de la justesse; et il s'y accoutumera à énoncer ses pensées avec netteté et avec précision. On a cru qu'on feroit une chose très avantageuse pour Monsieur le Comte de la Lippe, si on formoit une de ce genre à Lausanne.»⁴³

Si les Extraits suggèrent, ici encore, que la formation du jeune homme est un facteur déterminant dans la fondation de cette société, d'autres éléments invitent cependant à nuancer ce propos. Dans une lettre adressée à Gottlieb-Emmanuel von Haller, Gabriel Seigneux de Correvon lui précise que celle qu'il appelle, trente ans plus tard, la société Lippiaca « n'avait pas été établie par M. le Comte de la Lippe. Elle existait déjà avant Lui; mais à la prière de M. le Collonel de la Pottrie son Gouverneur nous consentîmes de nous assembler régulièrement chés lui, pour que et le Comte de la Lippe et le Prince de Nassaw Weilbourg qui vint ensuite fussent à portée d'en profiter [...] avant cela c'était chés les membres de la Société à tour»⁴⁴. La *Société du Comte de la Lippe* semble donc, à l'origine, avoir été analogue à ses consœurs genevoises. Que cela soit par la diversité de ses membres, les matières abordées ou la structure de ses conférences, cette société littéraire lausannoise n'est pas sans rappeler celle qui accueillait le prince de Hesse-Cassel et qui est décrite par son secrétaire dans le *Mercure suisse* de février 1736. Enfin, l'initiative du projet, tel que nous le connaissons dans les *Extraits* et avec ce qu'il comporte comme visées formatrices pour le futur souverain, revient définitivement au gouverneur Charles de la Pottrie, avec très probablement le concours de Daniel Pavillard.

La réunion de ces Lausannois chez le comte de la Lippe se trouve donc être l'occasion de poursuivre l'activité d'une société préexistante. De ce point de vue, cette assemblée doit aussi être comprise dans un contexte plus large qui est celui de foisonnement de diverses formes de sociabilité savante que connaît le XVIII^e siècle, phénomène auquel ni cette cité du pays de Vaud ni certains membres de la *Société du Comte de la Lippe* n'échappent⁴⁵. Dès les années 1760, en effet, plusieurs sociétés aux centres d'intérêts aussi divers que la littérature, les sciences, l'agriculture ou encore la morale se forment à Lausanne. En 1761, une filiale de l'Oekonomische Gesellschaft, fondée à Berne en 1759, y voit le jour. Ses collaborateurs, parmi lesquels Gabriel

⁴³ *SCL*, Ass. I, t. 1, p. 1.

⁴⁴ Lettre de Gabriel Seigneux de Correvon à Gottlieb-Emmanuel von Haller, s.l., 23 mai 1772, BBB, Mss. H.H. III, 190, ff. 682-683.

⁴⁵ Pour les lignes qui suivent, cf. Jean-Daniel Candaux, Les « sociétés de pensées »..., art. cit. et Emil Erne, *Die schweizerischen Sozietäten...*, op. cit., pp. 164-243.

Seigneux de Correvon, produiront nombre de mémoires touchant notamment à l'agronomie et à l'économie. Le même Gabriel Seigneux, ainsi qu'Antoine Polier de Saint Germain, sont actifs au sein d'une société philanthropique, la Société morale de Lausanne, fondée à l'initiative du prince Louis-Eugène de Wurtemberg en 1765. Dans les années 1770 enfin, une autre société littéraire sera créée par Jacques Georges Deyverdun. Elle réunissait sous le nom de Société littéraire de Lausanne poètes et hommes de lettres autour de sujets philosophiques, littéraires ou moraux.

Au-delà de son engagement au sein de diverses associations locales, Gabriel Seigneux, à l'instar de Charles-Guillaume Loys de Bochat, est un homme dont le rayonnement intellectuel est européen⁴⁶. Par le biais de leur collaboration au sein de journaux ou d'académies étrangères, respectivement celle de Göttingen pour Charles Guillaume Loys de Bochat et de Marseille pour Gabriel Seigneux, qui y est reçu comme associé étranger en 1747, tous deux jouissent d'une réputation dépassant les frontières helvétiques. L'historien Loys de Bochat et le littérateur Seigneux de Correvon participent encore, avec Jacques Bibaud du Lignon qui est aussi membre de la Société du Comte de la Lippe, à la fondation de la *Bibliothèque italique*. Cette revue, dont la direction avait été confiée à Louis Bourguet, parut à Genève entre 1728 et 1734. Elle avait pour objectif la diffusion de la culture italienne en Europe francophone⁴⁷. À cela il faut encore ajouter le fait que Loys de Bochat et Gabriel Seigneux sont des collaborateurs réguliers du *Mercur suisse*.

Sachant quel était l'engagement de certains membres au sein du périodique neuchâtelois et les liens qui les unissait à Louis Bourguet – Du Lignon, Seigneux de Correvon et Loys de Bochat ayant entretenu une correspondance régulière avec cet érudit⁴⁸ – il peut paraître paradoxal que l'on n'ait pas plus de comptes rendus relatifs à la Société du Comte de la Lippe dans les pages du *Journal helvétique*. L'unique morceau est, en effet, un «Essai sur l'égalité des homes» publié en juillet 1743 et présenté quelques mois plus tôt, lors de la seizième assemblée de la société, par le conseiller Paul Étienne Loys de Cheseaux⁴⁹. Un élément de réponse est apporté par les échanges épistolaires de Gabriel Seigneux de Correvon et Gottlieb-Emmanuel von Haller. Ce dernier, en 1770 et 1772, cherche à obtenir des informations sur la *Société du Comte de la Lippe*,

46 Sur les multiples facettes de ce personnage, cf. Paul Nordmann, *Gabriel Seigneux de Correvon, ein schweizer Kosmopolit, 1695-1775*, Florence: Leo S. Olschki, 1947.

47 Cf. Francesca Bianca Crucitti Ullrich, *La «Bibliothèque italique» cultura «italianisante» e giornalismo letterario*, Milan/Naples: R. Ricciardi, 1974.

48 Une partie de cette correspondance est conservée à la BPUN, dans le Fonds Louis Bourguet (MS 1270 et MS 1280).

49 *SCL*, Ass. XVI, t. 1, datée du 9 mars 1743.

probablement en vue de compléter sa *Bibliothek der Schweizer-Geschichte*, qui paraîtra une quinzaine d'années plus tard⁵⁰. Il demande alors au Lausannois des éclaircissements sur ces procès-verbaux. La réponse qu'il obtient est la suivante :

« Les actes de la Société Litteraire dont il est question [...] sont composés de pièces des divers membres qui la formaient: Mais nous ne pensions pas en les donnant d'une société à l'autre, sur le sujet qui avait été choisi, qu'elles dussent un jour paraître en public avec les observations que chacun des Membres faisait à son tour; ce à quoi je suis bien sur que la plupart des membres n'eussent jamais, ou difficilement consenti. plusieurs sont morts, et ceux qui restent s'en feraient peut être un scrupule, et voudraient du moins en ce cas revoir et retoucher leur ouvrage. Je ne doute pas cependant qu'il n'y eut d'excellents extraits à faire. [...] Je m'en entretiendrai cependant avec M. le Professeur Pavillard qui était alors notre secrétaire, et qui en qualité de rédacteur et depositaire des pièces et des délibérations enregistrées, me dira ce qu'il pense sur sa Communication. »⁵¹

Dans les faits, si la *Bibliothek* du Bernois publie certaines informations que lui procure Seigneux de Correvon à cette époque – son projet d'*Histoire littéraire de la Suisse* entrepris avec Charles Guillaume Loys de Bochat fait, par exemple, l'objet d'une notice – nulle trace de la *Société du Comte de la Lippe* dans ces ouvrages⁵². Sans doute « l'honnête liberté »⁵³ de parole que ces réunions occasionnaient n'y est pas étrangère. Quoiqu'il en soit, cette réserve manifestée par Seigneux de Correvon tant d'années plus tard nous rappelle le caractère privé des délibérations de ces pasteurs et magistrats lausannois. De même, la pièce insérée dans le *Journal helvétique*, si elle est quasiment identique à l'intervention de Paul-Étienne Loys de Cheseaux présente dans les *Extraits*, ne reproduit pas les échanges qu'elle suscita. Il est cependant fort probable que le correspondant des éditeurs ait eu accès uniquement à une copie de la dissertation, les membres de la société ayant en effet pour devoir de fournir une version écrite de leur intervention au secrétaire qui, par la suite seulement, les associait aux comptes rendus des conversations⁵⁴. Toutefois la forte similitude entre les deux versions préservées de cet essai, celle du journal et celle retranscrite par le secrétaire

50 Gottlieb-Emmanuel von Haller, *Bibliothek der Schweizer-Geschichte und aller Theile, so dahin Bezug haben: systematisch-chronologisch geordnet*, Berne: in der Hallerische Buchhandlung, 1785-1788.

51 Lettre de Gabriel Seigneux de Correvon à Gottlieb-Emmanuel von Haller, *op. cit.*

52 Lettre de Gabriel Seigneux de Correvon à Gottlieb-Emmanuel von Haller, Lausanne, 22 décembre 1770, BBB, Mss. H.H. III, 188, ff. 612-619 et Gottlieb Emmanuel von Haller, *Bibliothek der Schweizer...*, *op. cit.*, t. 2, p. 1, notice 4.

53 *JH*, juillet 1743, p. 5.

54 *SCL*, Ass. II, t. 1, p. 5.

Pavillard, est significative. Si la structure de la société, telle qu'elle transparaît dans les procès-verbaux – prologue, statuts, ouverture des assemblées par le *Discours de Monsieur le Comte* – peut orienter notre lecture en soulignant la dimension pédagogique de ces conférences; la qualité du texte publié au sein du périodique neuchâtelais indique cependant que ce contexte ne semble pas influencer sur son contenu. À n'en pas douter, les *Extraits des Conférences de Monsieur le Comte de la Lippe* sont une source de premier plan pour mieux cerner l'activité intellectuelle des Lausannois qui animent cette société littéraire. L'interaction entre le *Journal helvétique* et les sociétés littéraires n'est enfin pas inintéressante. Les membres de ces sociétés, en communiquant leurs ouvrages aux éditeurs, non seulement répondent à la requête lancée par ces derniers dès le lancement du périodique, mais leur offrent la possibilité de satisfaire, voire de fidéliser, une partie du lectorat qu'ils représentent. Finalement l'usage que l'on fait alors de la presse que ce soit sa lecture lors des réunions, la publication du fruit de ces assemblées au sein du journal – parfois d'ailleurs en vue de prolonger une réflexion initiée au sein du périodique – ou encore la volonté de susciter débats et émulation auprès du lectorat, dévoile des mécanismes révélateurs de la fonction d'intermédiaire culturel occupée par le *Mercure suisse* en Suisse francophone au XVIII^e siècle.

